

Strasbourg, le 13 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Arrêté Préfectoral d'autorisation d'ouverture de travaux Vendenheim

La société FONROCHE Géothermie dont le siège social est situé ZAC des champs de Lescaze 47310 Roquefort a sollicité le 28 janvier 2015 une autorisation d'ouverture de travaux miniers de forage en vue de démontrer la présence d'un gîte géothermique à haute température exploitable à des fins industrielles sur le ban de la commune de Vendenheim dans l'emprise de l'ancienne raffinerie PRR, aujourd'hui désaffectée et en phase de réhabilitation.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du Permis Exclusif de Recherches de gîtes géothermiques haute température dit «Permis de Strasbourg» délivré par arrêté ministériel le 10 juin 2013.

Le projet final vise, après validation de l'existence de la ressource géothermique attendue et obtention d'une concession pour l'exploitation de la ressource aquifère, la réalisation d'une centrale géothermique en cogénération. Elle fournira de l'électricité au réseau électrique et permettra également l'approvisionnement en chaleur des réseaux de chaleurs proches grâce à une ou plusieurs boucles géothermales constituées de puits forés à environ 4500 mètres de profondeur.

Le projet intègre par ailleurs le puits de pompage d'eau Est de l'ancienne raffinerie de Reichstett qui sera mis à profit afin d'assurer le refroidissement de l'installation. Ceci permettra en outre d'assurer la pérennité de ce pompage qui contribue également à la maîtrise et à la fixation de la pollution existante.

L'enquête publique s'est déroulée du 11 septembre au 14 octobre 2015 dans les locaux de la mairie de Vendenheim. 38 contributions ont été apportées concernant principalement l'implantation de la parcelle retenue aux abords des cercles de danger du PPRT de Wagram, la protection de la nappe phréatique d'Alsace durant les travaux puis l'exploitation et la sismicité induite par le projet.

Les observations émises au cours de l'enquête et reprises par le commissaire enquêteur ont conduit la société FONROCHE Géothermie à déplacer les différentes installations du chantier sur la plate-forme dédiée afin de ne plus empiéter sur le PPRT de Wagram. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la demande. Conformément à la procédure, le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, a examiné le dossier le 2 mars 2016, et a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

C'est dans ces conditions et au regard de ces avis favorables que le Préfet de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Préfet du Bas-Rhin a signé l'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture de travaux miniers reprenant l'ensemble des prescriptions imposées à la société FONROCHE Géothermie.

Afin d'assurer l'information du public sur la mise en œuvre du projet et répondre aux demandes exprimées lors du déroulement de la procédure, une commission de suivi associant services de l'État, élus locaux, associations et exploitant sera créée par le Préfet pour assurer l'information régulière sur l'avancement du projet.